

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 11 décembre 2018

Président :

HAUERT Stéphane

Excusés:

BRIGUET Frédéric, DECOTIGNIE Emma, DESCHAMPS Laurent, HEGY Séverine, HOFSTETTER David, JOYET Emile, KAHR Naïcha, MARCHAND Gisèle, MERCURI Salvatore, PECOUD Anne, PRUDHOMME Catherine, RAUCH Sophie, SAUGY Eric,

SICURO Giuseppa, ZIMMERMANN Pierre-Yves

Absents:

SAVOYEN Laurent, THONNEY Raoul

ORDRE DU JOUR:

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Election de M. Damien Wirths, de l'Entente, en qualité de membre de l'assemblée générale de l'AJENOL (accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois); en remplacement de Mme Giuseppa Sicuro, membre sortante.
- 6) Préavis 29/2018 « Demande de crédit pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la commune ».
- 7) Préavis 30/2018 « Demande de crédit pour la prolongation d'un trottoir et la création d'une bande piétonne à la route de Morrens jusqu'au chemin de la Rochette ».
- 8) Préavis 31/2018 « Demande de crédit pour la construction d'un tronçon complémentaire du collecteur communal 2 au chemin de la Saugettaz ».
- 9) Préavis 28/2018 « Budget 2019 ».
- 10) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président signale que M. Laurent Jaton de l'Entente, qui va quitter notre Commune, a donné sa démission du Conseil et fait lecture de la correspondance y relative.

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018

Plusieurs corrections sont demandées par le Président :

point 2 – 2^{ème} paragraphe – les prochaines votations sont prévues pour le <u>25</u> et non le 28 ; - en page 2 : point 3 – dernière puce de la page – Le 10 octobre 2018 aura lieu une rencontre sur le site de

senseFly et non ...entre senseFly ; point 9 – deuxième puce du 4^{ème} paragraphe :sur le bénéfice des entreprises, soit environ - en page 5 :

CHF 400'000.00... il manquait un zéro ;

sous le cachet de la Commune – la date de la prochaine séance est le 11 décembre 2018 et - en page 7 :

non 2017

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

L'intitulé du titre du point 5 est modifié de la manière suivante : « Election de M. Damien Wirths, de l'entente, en qualité de membre de l'assemblée générale AJENOL (accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois), en remplacement de Mme Giuseppa Sicuro, membre sortante ». Au point 9 il s'agit du budget 2019 et non 2018. Aucune adjonction n'est demandée.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2) Communications du Président

L'agenda pour l'année 2019 du Conseil communale est le suivant : les mardis 14 mai, 18 juin, 8 octobre, 5 novembre et 10 décembre 2019.

Le bureau a fonctionné le 25 novembre dernier pour le dépouillement ; la participation s'élevait à 44.68 % pour notre commune. Le Président communique également les résultats pour notre Commune.

M. Stéphane Hauert, en sa qualité de Président, a participé à plusieurs événements depuis le dernier conseil, notamment à :

- la journée traditionnelle du martelage au cours de laquelle des arbres ont été marqués en vue de la charbonnière qui se déroulera en 2020 ;
- la visite du Préfet Serge Terribilini dans le cadre de son inspection annuelle ;
- l'exercice final des pompiers du SDIS La Mèbre qui s'est présenté sous la forme d'un concours.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, précise qu'aucune séance du Conseil communal n'est fixée en mars 2019, car il n'y aurait à cette date qu'un seul préavis ; ce préavis sera donc traité en mai 2019 et annonce des séances relativement chargées.

Le Syndic donne également les informations suivantes :

- Un contrat d'apprentissage a été signé avec M. Hugo Hegel domicilié à Boussens pour une formation d'horticulteur paysagiste.
- En début de cette année une nouvelle loi est entrée en vigueur dans le cadre de la procédure concernant les naturalisations. Jusqu'ici c'était une commission désignée par la Municipalité qui jugeait des connaissances de la langue française des candidats, de l'histoire de notre pays ainsi que de l'intégration dans notre société. Avec cette nouvelle procédure ces entretiens ont été remplacés par des tests écrits de français et des questionnaires. Le rôle de la commission étant donc devenu superflu, ses membres ont été informés et remerciés.

Concernant les diverses interventions lors du dernier conseil, M. Louis Savary, Syndic, apporte les réponses suivantes:

- des modifications sont en cours de réalisation sur les tableaux de signalétique ;
- les planches défectueuses signalées à la ferme Emery ont été fixées ;
- une intervention a été faite à la direction du LEB, au sujet de la gare des Rippes ;
- les éclairages défectueux signalés ont été remplacés.
- M. Serge Sandoz, Municipal, indique que l'ancienne cabine téléphonique est en préparation et deviendra une bibliothèque ouverte à chacun sous le nom « Livres en liberté » ; prochainement, l'extérieur va être habillé et la voirie va installer des étagères.

M. Serge Sandoz, Municipal, signale que le Règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable a été signé par le Canton ; si aucun recours ou referendum n'est enregistré d'ici au 27 décembre 2018 il sera applicable dès le 1^{er} janvier 2019 ; une information sera envoyée avec les prochaines factures et une communication sera faite dans le Crieur.

4) Informations régionales

5) <u>Election de M. Damien Wirths, de l'Entente, en qualité de membre de l'assemblée générale de l'AJENOL (accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois); en remplacement de Mme Giuseppa Sicuro, membre sortante.</u>

Suite à la démission de Mme Giuseppa Sicuro, l'Entente villageoise présente M. Damien Wirths comme membre de l'assemblée générale de l'AJENOL.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

M. Damien Wirths est désigné en qualité de membre de l'assemblée générale de l'AJENOL.

6) <u>Préavis 29/2018 « Demande de crédit pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la commune ».</u>

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Rodolphe Mäusli fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 602'300.00 pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la commune, d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum dès 2020, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Martine Lob fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 602'300.00 pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la commune, d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum dès 2020, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, et de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

- M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.
- M. Jean-Paul Bruand signale qu'un amendement est déposé concernant ce préavis pour rectifier une erreur de frappe dans le total TTC ; en effet le montant est de CHF 603'300.00 et non de CHF 602'300.00.
- M. Serge Sandoz, Municipal, relève que la question de l'intensité de la luminosité des LED a été posée en séance de préparation, ceci d'une part pour éviter des couleurs trop froides comme le blanc ou le bleu (5'000 ou 6'000 kelvin), afin de diminuer le problème de la pollution lumineuse et les effets sur la faune. En accord avec le Bureau Betelec SA, il sera indiqué, dans la mesure où il n'y a pas de contre-indication avec les normes en vigueur, aux fournisseurs que le choix de la Commune s'est porté sur des couleurs plus chaudes comme 3'000 kelvin. Il remercie la personne qui a attiré l'attention sur cette problématique, dans la mesure où les professionnels ne l'ont jamais abordée.
- M. Stéphane Hauert, Président, fait lecture de l'amendement proposé ; il ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée le Président passe au vote, dans un premier temps concernant l'acceptation de l'amendement, et ensuite pour le préavis.
- L'amendement proposé est accepté à l'unanimité.
- Le préavis 29/2018 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.
- 7) <u>Préavis 30/2018 « Demande de crédit pour la prolongation d'un trottoir et la création d'une bande piétonne à la route de Morrens jusqu'au chemin de la Rochette ».</u>

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Veronica Sanchis Saugy fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 86'000.00 pour la prolongation d'un trottoir et la création d'une bande piétonne à la route de Morrens jusqu'au chemin de la Rochette, d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum dès 2020, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Jean-Luc Matthey relève que selon la Municipalité ce crédit sert à sécuriser au maximum le cheminement pour les habitants et notamment les enfants, afin de rejoindre le centre du village et les écoles. Dans l'argumentaire, il est évoqué « plusieurs quartiers habités côté sud ». De son avis, ces transformations ne toucheront que les habitants d'une villa sur la route de Morrens et ceux du chemin de la Rochette composé de quatre villas. De plus, il relève qu'il existe un chemin pour piétons avec escaliers partant de la place de jeux entre l'immeuble de la Rochette et les deux villas situées aux 6 et 8, pour rejoindre la route de Morrens aux numéros 12 à 32. M. Jean-Luc Matthey doute fort que les couples avec poussettes trouvent sécurisant la bande piétonne ; ils préféreront certainement le trottoir existant sur l'autre côté de la route. A son sens, ce doublement d'un trottoir ne répond pas véritablement à un besoin, car la bande herbeuse, qui devrait être remplacée par un trottoir, fait actuellement la joie des rares enfants descendant depuis la Rochette et ceci en toute sécurité pour eux. Enfin, pour les personnes prudentes et sensées, le trottoir existant sera toujours préférable à la bande piétonne prévue d'être aménagée plus haut. M. Jean-Luc Matthey est également surpris par le montant des honoraires pour études, enquêtes, appel d'offre et exécution. Il représente CHF 18'000.00, soit le 21 % ou un bon 5^{ème} de la facture totale, ce qui est ahurissant à son sens. Alors que la situation financière tend à se péjorer avec la mise en œuvre de la RIE 3, il serait préférable de ne pas faire des dépenses inconsidérées et sans réelle utilité. Le mieux est vraiment l'ennemi du bien dans le cas de ce crédit. Pour sa part, il s'agit d'un projet coûteux, mal ficelé, car pourquoi ne pas avoir aussi prolongé le trottoir du côté nord par la même occasion, et d'une utilité douteuse. M. Jean-Luc Matthey recommande de refuser ce préavis.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, précise que la création de ce trottoir est faite sur demande des habitants et usagers du quartier et que le projet est à moindres coûts.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 30/2018 est accepté à la majorité, moins 3 avis contraires et 10 abstentions

8) <u>Préavis 31/2018 « Demande de crédit pour la construction d'un tronçon complémentaire du collecteur communal 2 au chemin de la Saugettaz ».</u>

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Christiane Rihs fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 190'000.00 pour la construction d'un tronçon complémentaire du collecteur communal 2 au chemin de la Saugettaz, d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum dès 2020, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 31/2018 est accepté à l'unanimité.

9) Préavis 28/2018 « Budget 2019 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Liliane Annen fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter le budget de fonctionnement 2019 qui affiche des dépenses de CHF 19'527'450.00 pour un revenu de CHF 19'230'000.00, soit un excédent de charges de CHF 297'450.00, et de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion sur les articles.

M. Louis Savary, Syndic, donne les explications suivantes :

- Le budget de fonctionnement 2019 présente un excédent de charges de CHF 297'450.00. Il a été basé sur un faible accroissement de population d'environ 10 habitants.
- Les recettes ont été estimées de manière prudente sur la base des données d'août 2018, auxquelles ont été appliquées les recommandations de calcul fournies part l'Etat. Ceci a conduit à inscrire au budget, pour l'impôt sur le revenu, un montant identique à celui du budget 2018 et inférieur à celui des comptes 2017. Il en est de même pour le montant de l'impôt sur la fortune.
- Le montant de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été réduit de 60 % par rapport au budget 2018. Cette réduction correspond à la diminution du taux de base appliqué aux entreprises, qui passe de 8 à 3.3. %, ce qui fait une diminution de recettes de CHF 400'000.00. Le montant de l'impôt sur le capital est identique à celui du budget 2018 et légèrement inférieur aux comptes 2017. La participation à l'imposition des travailleurs frontaliers est encore en diminution du fait de la baisse d'activité des entreprises employant ces forces de travail.
- Les charges de fonctionnement sont en très légère augmentation (0.7 %) par rapport au budget 2018. Cependant, si l'on considère les charges de fonctionnement épurées, et sans les charges péréquatives sur lesquelles nous n'avons pas d'emprise, les charges du budget 2019 sont légèrement inférieures au budget 2018 et aux comptes 2017.
- Les charges péréquatives péréquation entre les communes, facture sociale et réforme policière ont été calculées sur la base des recettes fiscales prévues au budget 2019 et non sur les acomptes donnés par l'Etat qui se fondent sur les résultats 2017. L'estimation ainsi obtenue montre que la commune devrait s'acquitter d'un montant supérieur d'environ CHF 530'000.00 au montant estimé dans le budget 2018.
- La valeur du point d'impôt, qui conditionne en grande partie les montants de la péréquation, est estimée à CHF 150'537.00. Celle du point d'impôt par habitant est de CHF 34.45 et devrait être inférieure à la moyenne cantonale.
- La marge d'autofinancement est d'environ 1.2 million. Elle ne permettra pas de couvrir le montant des dépenses d'investissement planifiées pour 2019. Cependant, les liquidités actuelles devraient couvrir ces dépenses sans avoir recours à l'emprunt.

En conclusion, la baisse des recettes d'impôt des personnes morales entraine un résultat déficitaire encore acceptable, malgré des dépenses de fonctionnement serrées au maximum et des investissements limités répondant aux nécessités actuelles. Ce résultat est encore entouré d'incertitude, tant au sujet des dépenses reportées par le Canton, de la péréquation intercommunale, ou d'éventuelles recettes conjoncturelles non prévues au budget. La Municipalité serait heureuse que le Conseil apporte son soutien au budget 2019 tel que présenté et reste à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait lecture des titres des chapitres et ouvre une discussion finale. La parole n'étant toujours pas demandée M. Stéphane Hauert, Président, passe au vote.

Le préavis 28/2018 est accepté à l'unanimité.

10) Divers et propositions individuelles

Mme Viviane Jomini souhaiterait avoir des informations concernant l'annonce parue dans le dernier Crieur « Le chalet de Noël » prévu à la place du Tilleul du 22 au 26 décembre 2018.

- M. Pierre Hämmerli, Municipal, indique que ce projet a été mis en place par quelques citoyens célibataires de Cheseaux ; les autorisations ont été accordées par la Municipalité avec des règles bien définies.
- M. Bruno Cantin souhaite demander à la Municipalité d'agir sur deux objets presque similaires. Premièrement il signale avoir assisté à la célébration de la fête nationale du 1^{er} août; la qualité de l'installation de sonorisation pour les discours était pour le moins déplorable; en effet, le public qui entendait très mal a naturellement commencé à parler et une atmosphère de champ de foire s'est installée, que cela en était presque une moquerie vis-à-vis des orateurs. Il prie donc la Municipalité de remédier à cet état de fait en faisant installer une sonorisation convenable qui pourrait servir en d'autres ciconstances. Deuxièmement, il demande également à la Municipalité de prévoir à la grande salle et à son annexe d'améliorer l'isolation phonique; en effet, cette dernière a été complètement bâclée et péjore la qualité d'écoute lors des soirées de concerts et des manifestations.
- M. Jean-Luc Matthey demande à la Municipalité si elle à son mot à dire sur les panneaux cyclotouristes. En effet, à la moitié du chemin de Champ-Pamont qui relie le bas de la rue de Morrens et l'intersection le passage est étroit et lorsqu'il y a des vélos, il est difficile de croiser un piéton. A son avis, ce passage ne devrait pas être un cheminement officiel pour le cyclotourisme.
- M. Louis Savary, Syndic, indique que cette signalisation est mise en place par SuisseMobile et de mémoire il ne se souvient pas avoir été consulté pour ce genre de signalisation. Toutefois, il indique savoir qu'un projet va être mis en place piloté par le Canton concernant la stratégie du cheminement des vélos.

M. Hans-Peter Guggenbühl intervient pour le même sujet que M. Jean-Luc Matthey en transmettant un vœu à la Municipalité pour faire en sorte de changer l'itinéraire du chemin cyclable N° 22 de SuisseMobile à Champ-Pamont. Depuis la gare des Ripes direction Cheseaux, l'itinéraire devrait suivre le long du LEB tout droit, sur le chemin pour piétons jusqu'au bâtiment Champ-Pamont 5. Depuis ce point là, il faudrait créer un nouveau bout de chemin cyclable d'environ 20 mètres pour rejoindre la route d'accès du bâtiment Champ-Pamont 5.

La Municipalité prend note de ce vœu.

- M. Jean-Dominique Decotignie demande à la Municipalité les raisons pour lesquelles la commune ne collecte pas le plastique contrairement à d'autres communes.
- M. Pierre Hämmerli, Municipal, signale qu'il n'y a pas de bonnes filières à ce jour et que les plastiques finissent à l'usine Tridel pour l'instant ; il indique que ces déchets devraient être rapportés aux distributeurs.
- M. Basile Monnier relève que certaines nuits de week-end, des panneaux de signalisation sont déplacés par des personnes mal intentionnées.
- M. Jean-Dominique Decotignie ne comprend pas l'intervention de M. Basile Monnier et souhaite savoir au moins quels sont les chemins concernés.
- M. Basile Monnier indique qu'il s'agit du quartier de Derrière-la-ville et que cela concerne des signalisations de chantiers provisoires ce qui peut être dangereux.

Le Président souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à l'assemblée et invite les conseillères et conseillers à partager un moment festif sous forme d'apéritif en sortie de séance.

Stéphane Hauert

Président du Conseil

Séance levée à 21 :30 Cheseaux, le 15 décembre 2018 Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Séances 2019 : Mardi 14 mai 2019 Mardi 18 juin 2019 Mardi 8 octobre 2019 Mardi 5 novembre 2019 Mardi 10 décembre 2019